

Allocation de la femme au foyer

l'intérieur et à l'extérieur du foyer. En fait, elle pourrait simplement servir à rendre cette division encore plus rigide et à lui donner un caractère légitime.

Ayant lu le reste du rapport, je pense que le Conseil veut en venir à ceci: si nous adoptons une proposition comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous rendrions encore plus difficile aux femmes l'accès au marché du travail; or, nous savons que de plus en plus de femmes veulent y trouver une place. Elles ne veulent de restrictions. Les démarches en ce sens sont fort nombreuses et beaucoup de députés l'ont reconnu hier.

Je poursuis la lecture du rapport:

... ceux qui manifestent un intérêt légitime pour l'égalité des sexes ne devraient pas se laisser détourner de leur objectif par cet argument et auraient intérêt à orienter leurs efforts vers une réforme plus utile.

Ceci nous amène à discuter des réformes à apporter à certains programmes, pour permettre aux familles de redistribuer les revenus entre les conjoints. Tous les députés se souviendront de l'affaire Murdoch dans ma province, l'Alberta. C'était un cas de divorce; la femme avait travaillé sur le ranch familial, avait élevé la famille et pris une part active à l'administration du ranch, mais elle n'a rien obtenu en contrepartie de son labeur. Il faut que le Parlement s'intéresse à ce genre de problème. Le Manitoba et bien d'autres provinces se sont déjà penchés sur la question, sans toutefois arriver à une solution. Voilà une question majeure à laquelle notre qualité de parlementaires nous fait un devoir de nous attaquer.

Je sais que l'opportunité d'autoriser les femmes mariées à cotiser au Régime de pensions du Canada a fait l'objet d'un amendement l'an dernier. Il faut nous en occuper. Il faut réaliser des changements aux allocations familiales, au programme de crédits d'impôt au titre des enfants et au système des garderies. Je parlais de cette motion avec un député aujourd'hui, et il estime que le gouvernement aurait peut-être lieu de modifier le droit fiscal—je sais que le député y a fait allusion dans son discours—pour permettre au titulaire de l'unique salaire familial de diviser ses revenus. S'il gagne \$20,000 et que son épouse reste au foyer pour élever les enfants, une part de \$10,000 peut-être pourrait aller au mari et une autre de \$10,000 à la femme. De cette façon, le ménage paierait moins d'impôt. La femme pourrait cotiser à des régimes de retraite pour assurer la sécurité de ses vieux jours.

Comme cela a été dit je ne sais combien de fois dans les débats, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, je ne sais pourquoi. A l'extrémité de l'échelle il y a beaucoup de femmes dans les catégories les plus pauvres, parce qu'elles n'ont pas su s'assurer sous forme de pension privée un revenu pour leur vieillesse. Il faudrait que les parlementaires étudient la question en se demandant s'il ne faudrait pas adopter une loi à cet effet.

Cela m'amène à la question générale de l'opportunité de permettre aux ménagères, comme d'ailleurs à l'ensemble des femmes, d'organiser la sécurité matérielle de leurs vieux jours. Le gouvernement devrait envisager cela de façon sérieuse. La femme au foyer est souvent dans une dépendance financière absolue vis-à-vis de son mari. Il n'y a qu'au Manitoba où le mari n'est absolument pas tenu de donner de l'argent à sa femme au moment de la séparation. Beaucoup d'hommes ont de plus en plus de mal à se débrouiller avec un seul salaire. Il est donc important, dans les ménages où le mari gagne peu, que la femme apporte un deuxième salaire pour permettre de dépasser le seuil de la pauvreté. Je signale que 51 p. 100 des

ménages comptant deux conjoints seraient pauvres si la femme n'apportait un deuxième salaire. En d'autres termes, les femmes ne travaillent plus pour se payer quelques fantaisies, mais contribuent activement à l'entretien du ménage. Pour cette raison, le gouvernement à l'obligation, je pense, d'aider ces femmes à trouver du travail, à plus forte raison les femmes qui sont seules pour faire vivre leur famille, comme je l'ai déjà dit.

La participation accrue des femmes à la vie active n'est plus considérée comme un phénomène passager. De plus en plus de femmes qui travaillent ont des enfants d'âge préscolaire et, de toute évidence, les mères commencent à travailler pour faire vivre leur famille ou parce qu'un seul salaire ne suffit pas face à la vie chère.

Le gouvernement doit donc songer à fournir des services comme des garderies pour aider les femmes qui travaillent. Le gouvernement devrait faire une étude des services de renseignement et d'orientation pour aider les femmes à profiter des services communautaires. Il faudrait peut-être aussi mettre sur pied un service d'intervention critique pour loger temporairement les femmes qui sont victimes de certaines crises et s'occuper de leurs enfants. Enfin, il faudrait peut-être instaurer des services d'aide au foyer pour les femmes qui doivent s'occuper de personnes handicapées, que ce soit leur mari, un enfant ou une personne âgée.

Le premier ministre (M. Clark) a déclaré à maintes reprises que son gouvernement s'occuperait de façon particulière d'élaborer une stratégie de l'emploi pour les femmes. Cela m'amène à la raison pour laquelle j'ai du mal à appuyer la motion à l'étude. Je suis convaincu qu'un grand nombre de possibilités s'offrent au gouvernement s'il veut utiliser ses ressources financières pour favoriser davantage les femmes du Canada. Je préférerais qu'il se concentre sur les programmes que j'ai mentionnés au lieu de dépenser des sommes considérables pour verser un salaire aux femmes au foyer.

Je laisserai maintenant la chance à d'autres députés de participer au débat et j'écouterai attentivement tout ce qu'ils auront à dire.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) dans ses propos. Je l'ai écouté avec attention et il m'a fait dire à un certain moment des choses que je n'ai pas dites. Lorsqu'il a dit que je n'ai pas mentionné la femme, dans une famille monoparentale, je dirai qu'il est évident que lorsque je parle de femmes au foyer, cela englobe tout. Alors je ne voudrais pas laisser passer, sans certaine correction, des propos que je n'ai pas voulu tenir, parce que ces personnes-là se sentiraient visées ou même négligées de ma part. Voilà la mise au point que je voulais faire.

● (1740)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCain): Je pense que le député vient de soulever une question qui est plus ou moins discutable. Je crois qu'il a exposé son point de vue et j'espère qu'il est satisfait du résultat.